



Déchèterie - site de Saint-Pol-sur-Ternoise / Crédit photo : TernoisCom

**LA REGLEMENTATION**

**Le point sur l'extension des consignes de tri**

La Loi de Transition énergétique fixe l'objectif de la généralisation des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastiques d'ici 2022.

**TERNOISCOM S'ENGAGE**

**Chez nous, tous les emballages se trient à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Pour bénéficier des financements liés à la mise en place de cette disposition, la Communauté de Communes du Ternois s'est interrogée sur les conditions et la manière d'opérer ce basculement pour simplifier les gestes de tri tout en maîtrisant les coûts et le gain de performance de recyclage.

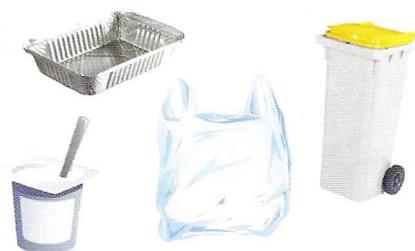
**Bien vous informer pour bien trier**

Des réunions publiques seront organisées courant décembre et des autocollants seront collés sur les bacs jaunes. Un petit mémo pour mieux vous guider.

**Nouveauté au 1<sup>er</sup> janvier 2020**

Avec l'extension des consignes du tri, **trier tous les emballages devient possible.**

Le bac jaune s'ouvre à tous les emballages plastiques, métal et briques alimentaires.



**La collecte des fibreux\* s'améliore**

Vous découvrirez sur votre commune un nouveau container à proximité de celui du verre.

Vous pourrez y déposer tous les déchets de fibreux (\*journaux, catalogues, prospectus, cahiers, blocs-notes, enveloppes, livres, petits emballages en carton).



**NOUS DEVONS  
AGIR POUR LIMITER  
L'IMPACT DE NOTRE  
CONSOMMATION  
SUR LA PLANÈTE  
ET PRÉSERVER  
NOS RESSOURCES  
NATURELLES  
POUR CELA IL SUFFIT DE  
TRIER ET RECYCLER PLUS**

**TernoisCom et le tri... quelques chiffres**

En 2017, nos performances de recyclages sont :

- 46.9** kg/hab/an pour le verre (moyenne nationale = 31,7 kg/hab/an)
- 20.2** kg/hab/an pour les emballages légers (nationale = 17,2 kg/hab/an)
- 29.7** kg/hab/an pour les papiers ( national = 21 kg/hab/an)

En 2018, **1 798 tonnes** d'emballages dont **1 414 tonnes de papier et carton souple.**

# Les 3 bonnes raisons de ces nouvelles dispositions



## 1 SIMPLIFICATION DU GESTE DU TRI

### Le tri : première barrière à la pollution

Une fois vos emballages triés, leur recyclage permet de réutiliser leur matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets.

### Grâce à vos gestes de tri, les emballages ont une seconde vie !

Le tri permet aussi de limiter les pollutions de l'air, de l'eau ou des sols dues à l'extraction des ressources naturelles nécessaires à la production de matière première, à leur transport et à la fabrication des produits finis.

Le recyclage favorise d'importantes économies d'énergie : fabriquer un produit à partir d'aluminium recyclé permet par exemple d'utiliser **95% d'énergie en moins**.

### Trier permet-il de réaliser des économies ?

Oui, vos emballages ont de la valeur ! Les emballages que vous triez sont collectés et apportés au centre de tri, où ils sont séparés par famille de matériau : papier-carton, aluminium, plastique.

La revente de ces matériaux à des recycleurs permet ainsi d'alimenter le budget «gestion des déchets» de la collectivité. À contrario, une tonne d'emballages en verre traitée avec les ordures ménagères représente aujourd'hui un coût important pour la collectivité.



## 2 DIMINUER LE TONNAGE DES ORDURES MÉNAGÈRES

### Et donc diminuer les dépenses

Trier permet d'assurer la transformation des déchets en nouveaux objets et économiser des ressources naturelles. Entre 2017 et 2019, le coût d'enfouissement des ordures ménagères a augmenté de 22%.

Le tri sélectif permet de réduire les dépenses pour la collectivité puisque le coût de traitement des ordures ménagères, non recyclables est de plus en plus élevé.



## 3 TRIER PLUS JETER MOINS RECYCLER MIEUX

### Et donc augmenter les recettes

Les recettes liées à la vente de matériaux concernent l'ensemble des matières qui ont une valeur marchande (métaux, papier, carton, plastique et verre). Les recettes obtenues varient en fonction des cours. Actuellement, les cours sont en baisse et les aides au soutien au tri ont baissé de 40% entre 2017 et 2019.

Il nous faut donc innover pour obtenir d'autres recettes financières.



### Quel est l'objectif pour l'intercommunalité ?

- 1- Développer une collecte innovante
- 2- Simplifier le tri, maîtriser le coût et gagner en performance de recyclage.

### Est-ce que les jours de ramassage vont changer ?

Non, pas de changement. Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2018, les bacs noirs et jaunes sont ramassés toutes les deux semaines, sauf dans les bourgs-centre (toutes les semaines).

### ATTENTION : les grands cartons seront collectés uniquement en déchèterie

Les cartons type déménagement, électroménager...sont recyclables. Déposez-les en déchèterie !

C'est **GRATUIT** pour les particuliers et les professionnels



Conditionnement en balles pour recyclage.

# À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2020

**À JETER**

VAISSELLE EN VERRE OU EN PORCELAINE



OBJETS



**À RECYCLER**

EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL ET BRIQUES ALIMENTAIRES



BRIQUES ALIMENTAIRES



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE

**À RECYCLER**

TOUS LES PAPIERS ET LES EMBALLAGES EN CARTON



EMBALLAGES EN CARTON



JOURNAUX, MAGAZINES ET CATALOGUES



COURRIERS, LETTRES ET AUTRES PAPIERS

**À LA DÉCHÈTERIE**



CARTON ONDULÉ



ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ÉLECTRONIQUES



DÉPÔT GRATUIT



**NOUVEAU**  
DANS VOTRE COMMUNE

**+ NOUVEAU**



TOUS LES AUTRES EMBALLAGES EN PLASTIQUE



EMBALLAGES EN MÉTAL

**À RECYCLER**

EMBALLAGES EN VERRE



POTS ET BOCAUX EN VERRE



BOUTEILLES EN VERRE



## Les déchets d'éléments d'ameublements (DEA)

Vous souhaitez vous débarrasser de vos meubles usagés et abîmés ? Des solutions existent en déchèteries ou à domicile.

### LE RECYCLAGE DES MEUBLES COMMENCE CHEZ VOUS !



**écomobilier**  
COLLECTER · TRIER · RECYCLER



Tous ces mobiliers sont recyclés ou valorisés en énergie. Afin de favoriser le réemploi des meubles usagés en bon état et de contribuer ainsi à la boucle vertueuse de l'économie circulaire, nous travaillons en partenariat avec la ressourcerie **ATRE (03.21.03.87.00)**.

## Les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Ce sont tous les déchets électriques et électroniques usagers dont vous souhaitez vous débarrasser.



**GROS  
ÉLECTROMÉNAGER  
HORS FROID**



**GROS  
ÉLECTROMÉNAGER  
FROID**



**ÉCRANS**



**PETITS APPAREILS  
EN MÉLANGE**

Tous ces équipements sont à déposer en déchèterie. Ils présentent un fort potentiel de recyclage des matériaux qui les composent.

## Les 5 déchèteries du Ternois

- **Auxi-le-Château**, rue du Pont Rouge 03.21.03.63.07
- **Frévent**, rue Georges Clémenceau 03.21.47.14.95
- **Fontaine-les-Boulans**, rue de Prédefin 03.21.04.82.18
- **Pernes-en-Artois**, à «Camblain Châtelain» hameau de la Ferté 03.21.47.30.11
- **Saint-Pol-sur-Ternoise**, route d'ostreville 03.21.41.61.85

### Vous souhaitez une carte d'accès déchèterie?

Permanences :  
le mercredi de 9h à 12h et le vendredi de 14h à 17h.

Contact : 07.71.91.84.57

### Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

Du mardi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h

### Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars

Du mardi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h

**FERMETURE LE DIMANCHE ET LE LUNDI**